

A. Cahen-Delhaye, J. Papeleux

FOUILLE D'UN MARCHET A BOMAL-SUR-OURTHE

A l'occasion du 7^e Colloque bisannuel du Service national des Fouilles tenu à Vieuxville en septembre 1983, nous avons choisi d'explorer un marchet, vestige le plus représentatif des âges des métaux en Famenne. Cette recherche s'inscrivait dans le cadre plus vaste d'un inventaire et d'une étude systématique des marchets que nous avons entamés en 1978 par la fouille de deux tertres à Rochefort (*Arch. Belg.*, 213, 49-53). De plus, à Bomal-sur-Ourthe, un important groupe de marchets était menacé par l'extension rapide d'un lotissement récent (fig. 11).

Au siècle dernier, de nombreuses buttes de pierres avaient déjà disparu lors de défrichements et d'empierrements de routes. Aujourd'hui, ces monuments ne sont conservés que dans les terrains vagues et boisés qui n'ont jamais été cultivés. En Famenne orientale qui constitue la bordure de la zone d'extension des marchets, le site de Bomal n'est pas isolé: la littérature archéologique en mentionne trois autres⁽¹³⁾. A Hotton, en bordure de l'Ourthe, plusieurs dizaines de tertres avaient été repérés sur le plateau des Alti; deux d'entre eux furent explorés en 1850 et 1897 et auraient livré une sépulture à inhumation dépourvue de mobilier. Un autre groupe fut signalé à 1700 m au nord-ouest du village de Soy. Enfin, une douzaine de marchets s'élèveraient au sud du village de Bomal, en bordure de l'Ourthe encore, sur le plateau des Eresses; l'un d'eux fouillé en 1960 ne recelait que deux fragments d'os⁽¹⁴⁾.

Les marchets de Famenne ont livré des vestiges très divers qui nous ont permis de les classer en deux catégories. Les uns abritent des sépultures néolithiques, protohistoriques ou romaines et les autres qui recouvrent des vestiges domestiques, signalent des habitats des âges du bronze et du fer. Ceux-ci se distinguent des tertres funéraires par leurs petites dimensions et leur présence en plus grand nombre. Ainsi, les tertres de Bomal qui devaient compter une centaine d'unités de petites dimensions présentaient les signes distinctifs d'un habitat, ce que nos fouilles sont venues confirmer⁽¹⁵⁾. Ils furent signalés et dénombrés pour la première fois par l'abbé Charles Dubois en 1942, lorsque le site était encore intact. Un marchet de 4 m et de 0,45 m de haut avait été sondé

¹³ Voir A. CAHEN-DELHAYE, Le bassin de Durbuy aux âges du bronze et du fer, *Terre de Durbuy, Catalogue de l'exposition*, 1982, 54.

¹⁴ Ch. DUBOIS, Bomal préhistorique, *Bulletin trimestriel de l'Institut archéologique du Luxembourg*, 18, 1942, 15-16.

¹⁵ *Ibid.*, 13-15.

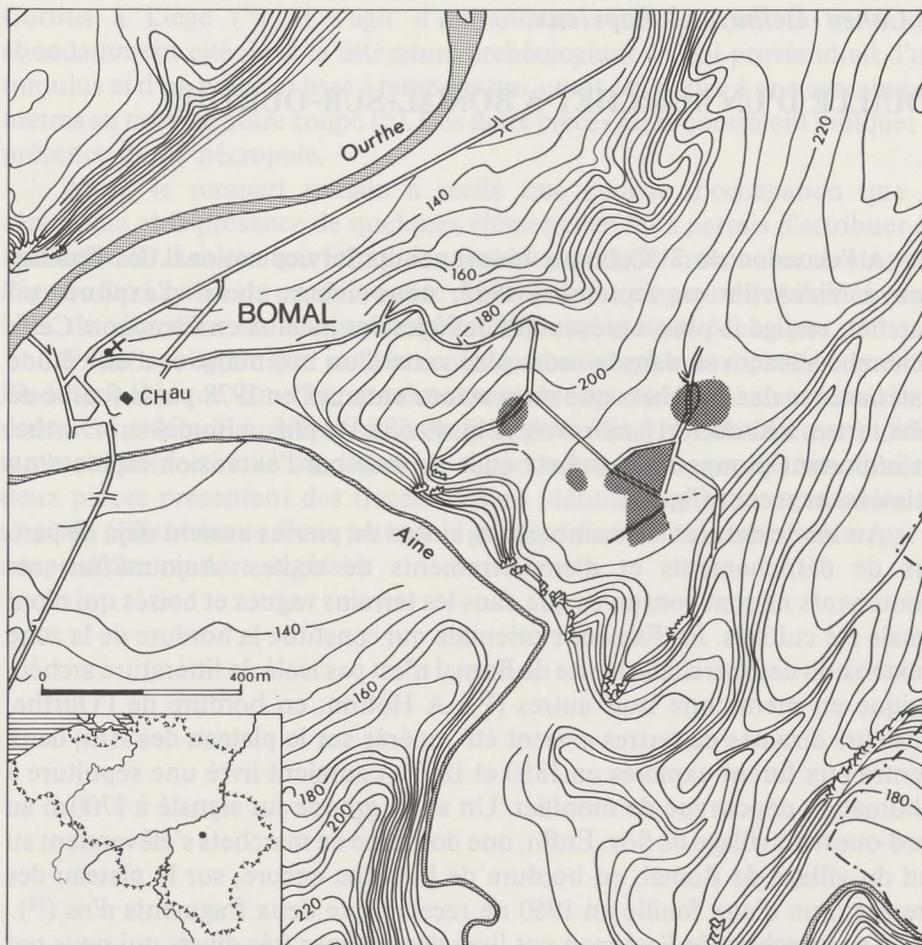


Fig. 11. Carte de situation du champ de marchets (en grisé).

en 1941 par une tranchée de 1 m de large sans avoir livré le moindre vestige (fig. 12, près du carrefour à cinq branches). En août 1971, l'Université de Liège entreprit des sondages dans deux tertres situés à l'ouest du groupe: l'un s'avéra stérile et l'autre livra quelques dents de cheval¹⁶. Depuis lors, bon nombre de marchets ont disparu. Ainsi, en 1981, M.M. Fanon, instituteur à Bomal, nous a très aimablement avertis qu'un tertre était progressivement dépouillé de ses pierres destinées à ériger une clôture et la margelle d'un puits. Nous avons alors examiné le tertre en cours d'arasement sans découvrir le moindre vestige.

¹⁶ M. Marcel Otte nous a très aimablement communiqué les notes de fouilles qui étaient malheureusement incomplètes.

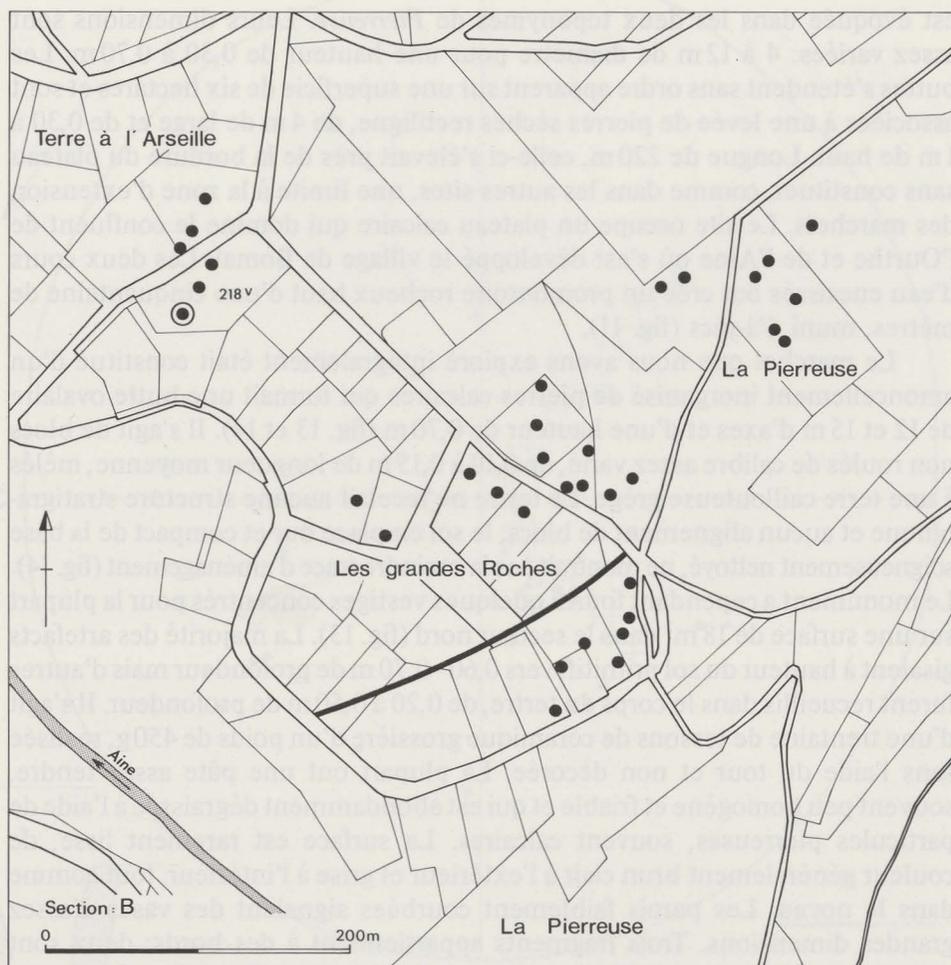


Fig. 12. Les marchets et la levée reportés approximativement sur un extrait du plan cadastral. Le tertre fouillé en 1983 est entouré d'un cercle.

A la demande pressante de M. Fanon et devant la menace d'anéantissement de tous les tertres, nous avons choisi de fouiller du 5 au 15 avril 1983 le plus grand marchet du groupe, celui-là même qui avait été sondé par l'Université⁽¹⁷⁾. Nous avons obtenu l'aimable autorisation de M.A. Boi, le propriétaire et promoteur immobilier du parc du château. Le tertre s'élevait dans la parcelle 218 v de la section B, au lieu-dit *Terre à l'Arseille*, parmi un groupe de six buttes (fig. 12). A l'est, nous avons dénombré 28 marchets dont la présence

¹⁷ L'important travail de terrassement a été réalisé par six étudiants, MM. M. Amory, St. Bernard, M. Hay, E. Henon, P. Latour et Chr. Papeleux que nous remercions de leur assiduité.

est évoquée dans les deux toponymes de *Pierreuse*. Leurs dimensions sont assez variées: 4 à 12 m de diamètre pour une hauteur de 0,30 à 0,70 m. Les buttes s'étendent sans ordre apparent sur une superficie de six hectares et sont associées à une levée de pierres sèches rectiligne, de 4 m de large et de 0,30 à 1 m de haut. Longue de 220 m, celle-ci s'élevait près de la bordure du plateau sans constituer, comme dans les autres sites, une limite à la zone d'extension des marchets. Le site occupe un plateau calcaire qui domine le confluent de l'Ourthe et de l'Aine où s'est développé le village de Bomal. Les deux cours d'eau encaissés ont créé un promontoire rocheux haut d'une cinquantaine de mètres, muni d'à-pics (fig. 11).

Le marchet que nous avons exploré intégralement était constitué d'un amoncellement inorganisé de pierres calcaires qui formait une butte ovalaire de 12 et 15 m d'axes et d'une hauteur de 0,70 m (fig. 13 et 14). Il s'agit de blocs non roulés de calibre assez varié, de 0,10 à 0,15 m de longueur moyenne, mêlés à une terre caillouteuse grège. Le tertre ne recelait aucune structure stratigraphique et aucun alignement de blocs; le sol en place dur et compact de la base soigneusement nettoyé, ne montrait pas la moindre trace d'aménagement (fig. 14). Le monument a cependant fourni quelques vestiges concentrés pour la plupart sur une surface de 18 m² dans le secteur nord (fig. 13). La majorité des artefacts gisaient à hauteur du sol primitif, vers 0,60 - 0,70 m de profondeur mais d'autres furent recueillis dans le corps du tertre, de 0,20 à 0,50 m de profondeur. Il s'agit d'une trentaine de tessons de céramique grossière d'un poids de 450 g, réalisée sans l'aide du tour et non décorée. La plupart ont une pâte assez tendre, souvent peu homogène et friable et qui est abondamment dégraissée à l'aide de particules pierreuses, souvent calcaires. La surface est rarement lisse, de couleur généralement brun clair à l'extérieur et grise à l'intérieur, tout comme dans le noyau. Les parois faiblement courbées signalent des vases d'assez grandes dimensions. Trois fragments appartiennent à des bords: deux sont droits et probablement verticaux, et le troisième pourvu d'une lèvre fortement épaissie vers l'intérieur et l'extérieur est oblique (fig. 13). L'ensemble de la céramique appartient très vraisemblablement à l'époque de Hallstatt. Par sa texture et son dégraissant, elle présente une parenté évidente avec la production des marchets fouillés en 1978 à Rochefort.

Le tertre de Bomal contenait aussi une vingtaine de fragments de torchis dont certains portent encore l'empreinte des branches qu'ils recouvraient (fig. 13). Leur présence signale celle de huttes en bois. Enfin les os et dents d'animaux représentent les déchets culinaires qui confirment l'occupation du site. Le marchet renfermait encore un silex taillé et quelques gros galets de rivière.

Si la destination des marchets de Bomal et la fonction de la levée de pierres qui leur est associée nous échappent, leur présence signale néanmoins un habitat protohistorique assez étendu. Il convient de le mettre en relation avec l'occupation temporaire des grottes de la région, à Heyd et Hamoir par exemple, qui ont servi de refuge pendant les périodes troublées et l'érection

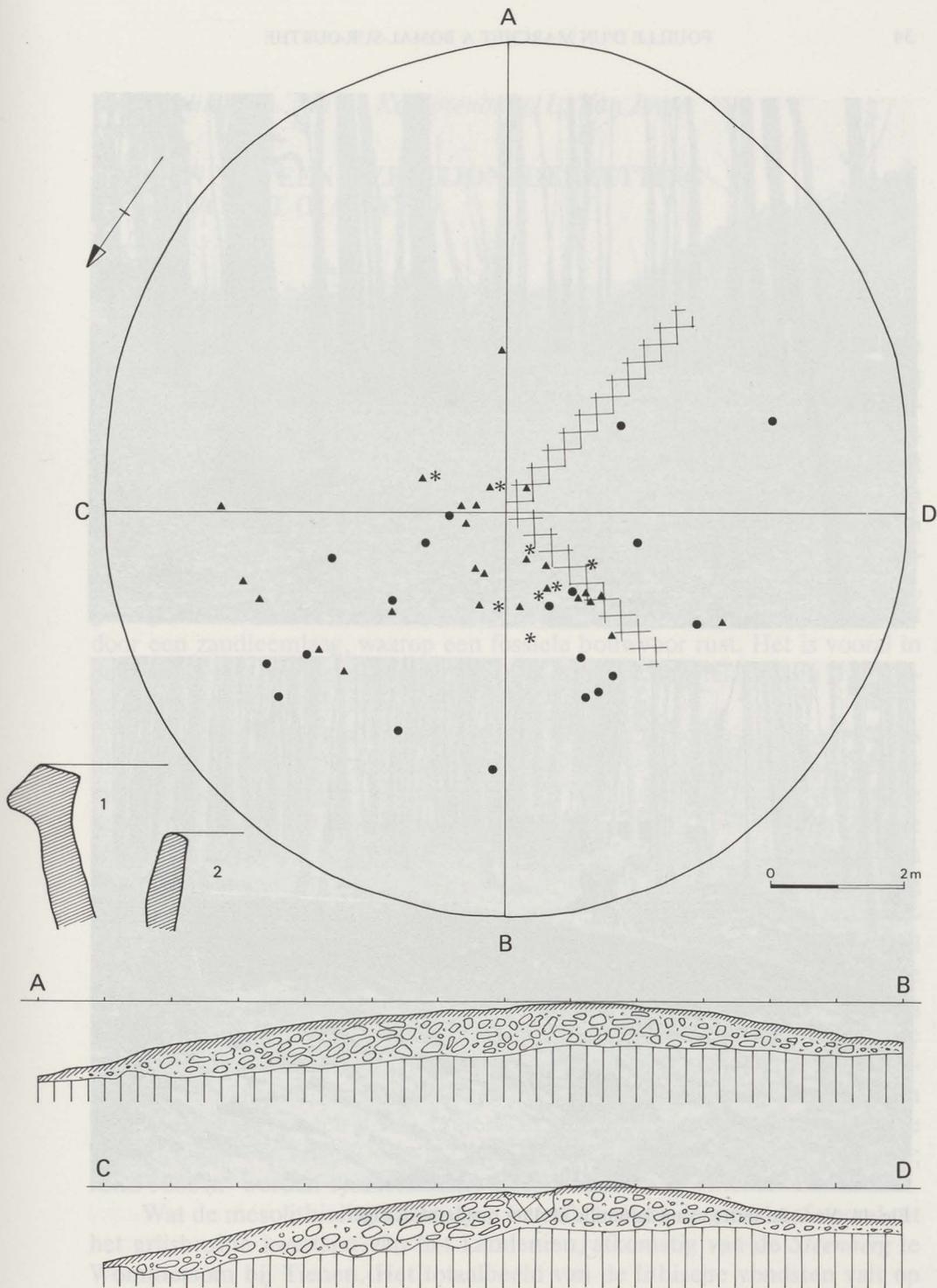


Fig. 13. Plan des vestiges recueillis dans le marchet (les tessons sont indiqués par un triangle, les fragments de torchis par un rond et les os d'animaux par un astérisque) et coupes du tertre. N^{os} 1 et 2: deux bords de vase: éch. 1/2.



Fig. 14. Vues du tertre avant la fouille et d'un quadrant dégagé.

des forteresses du Tî Château à Hotton, du Vieux Château à Modave et du Chession à Comblain-au-Pont attribuées à l'âge du fer mais qui n'ont jamais fait l'objet d'une fouille systématique.